

Charte Architecturale et Paysagère du Pays Carcassonnais



LES ACTIONS DE LA CHARTE

Actions de COORDINATION: mettre en oeuvre la charte

Action 1

Mettre en place une commission à l'échelle du pays d'urbanisme et de gestion de l'espace

Action 2

Créer et animer un centre de ressources sur le patrimoine bâti et naturel du Pays

Action 3

Organiser des visites (annuelles) autour des opérations de mise en valeur du patrimoine bâti et naturel du pays carcassonnais

Action 4

Adhérer à la charte de Fontevraud
levier pour la mise en réseau et valorisation des terroirs viticoles à identité forte

Action 5

Gérer les espaces verts de façon durable en participant à l'opération «Objectif Zéro Pesticide dans nos villes et nos villages»

Actions OPÉRATIONNELLES: agir pour le pays

Action 6

Mettre en place une opération exemplaire de valorisation de jardins d'une commune à partir du dispositif « Petits bouts de jardins dans la ville»

Action 7

Accompagner une démarche de projet urbain pour initier une extension urbaine exemplaire

Action 8

«Toiletter», Requalifier les zones d'activités et de commerces: caractériser et raccommoder les secteurs spécialisés

Action 9

Réaliser un équipement public intégrant la production d'énergies alternatives au profit de la collectivité

Action 10

Accompagner un programme de réhabilitation de cave(s) coopérative(s) emblématique(s)

Action 11

Valoriser le territoire aux abords du Canal du Midi et de l'écluse de Fonfile

Actions de COMMUNICATION : faire vivre la charte

Action 12

Editer la charte

Action 13

« Exposer » la charte

Action 14

Animer autour de la charte

Réunion Plénière
Janvier 2011

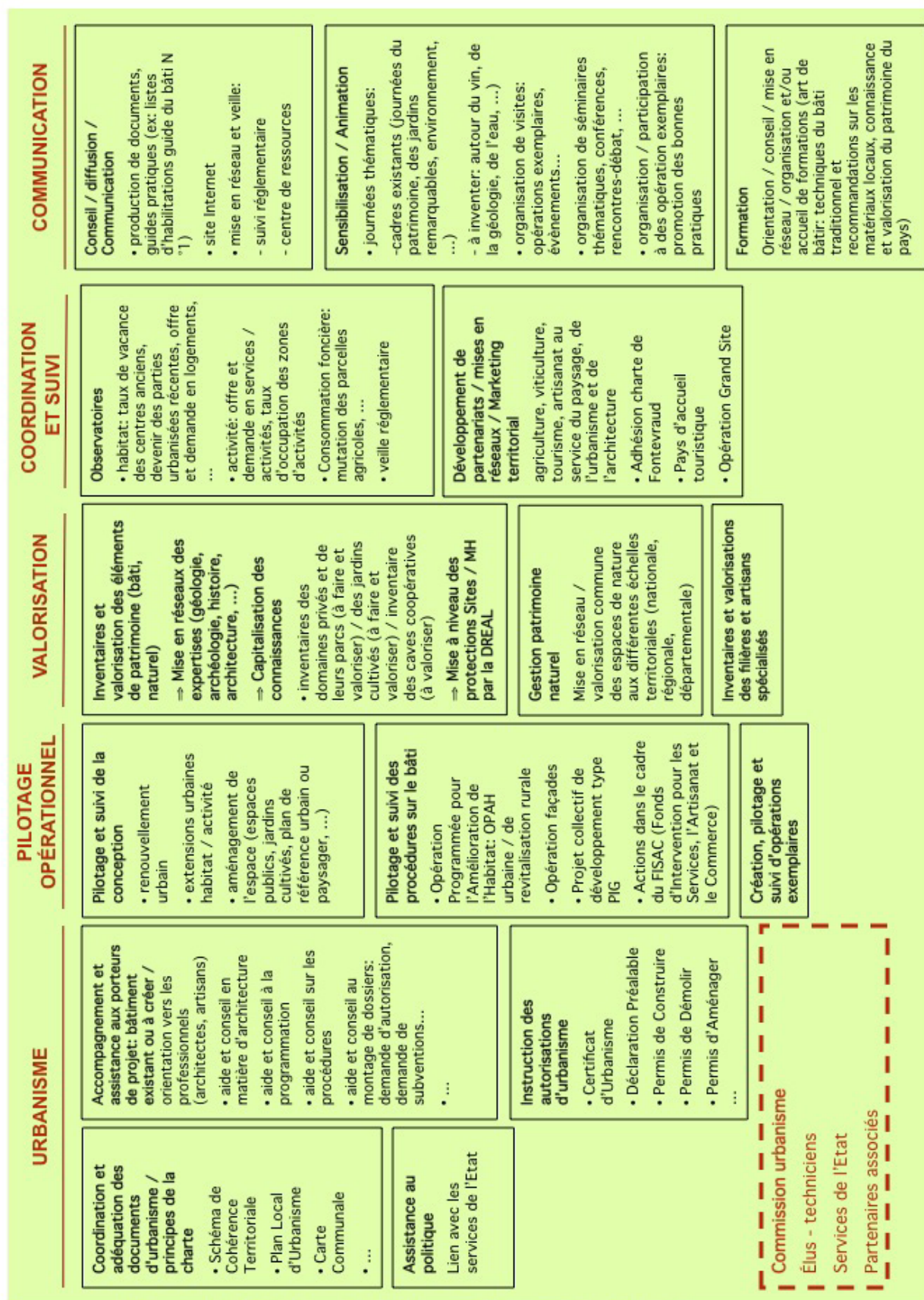


AMIDEV
expert environnement

La vie de la charte et la mise en oeuvre des recommandations et actions ne peuvent s'entendre sans la mise en place d'une structure (technique) qui porte, anime, coordonne, conseille, instruit, sensibilise et met en réseau.

Structure pour faire vivre la charte architecturale et paysagère du Pays Carcassonnais

PAYSAGE . URBANISME . ARCHITECTURE



CONNAISSANCE

Action 1

Mettre en place une commission d'urbanisme et de gestion de l'espace à l'échelle du Pays

Intérêts et Enjeux

L'espace des communes du Pays Carcassonnais fait l'objet de multiples enjeux:

- => pour définir les enveloppes dédiées à l'habitat et à l'activité
- => pour préserver, équilibrer et développer les caractères et la valeur des enveloppes dont la vocation allie présence agricole, question hydraulique et diversité des milieux naturels
- => pour gérer les questions liées à la transformation, à l'évolution du bâti existant ou à la création du bâti neuf.

Objectifs

- Partager et échanger les décisions en matière d'urbanisme et de gestion de l'espace entre collectivités, administrations ou partenaires impliqués dans les instructions des dossiers et autorisations.
- Organiser de manière cohérente sur le territoire du Pays Carcassonnais, une application concrète de la charte; assurer le suivi et la cohérence des cas concrets avec ses objectifs; améliorer la charte en fonction de ces cas.
- Avoir une vision élargie au-delà du territoire communal pour appréhender les questions de gestion de l'espace et envisager d'autres actions.

Moyens

=> Mise en place d'une commission avec deux thématiques distinctes (urbanisme / architecture et gestion de l'espace) comportant des représentants de chaque collectivité et partenaires techniques et administratifs:

- membres permanents,
- membres des sous-commissions territoriales

Fonctionnement:

- > 3 commissions annuelles regroupant tous les membres des sous-commissions territoriales;
- > réunion 1x/mois à 15j (à évaluer en fonction du nombre de demandes d'autorisations d'urbanisme et de leur délais d'instruction: 1 à 3 mois)

=> gestion des réunions (préparation des dossiers, convocation, compte-rendu, diffusion information, organisation de réunions «techniques»...) assurée par l'animateur de la charte.

=> Suivi et évaluation: une réunion de bilan par an et par commission avec comité de pilotage; évaluation: dossiers instruits, problématiques soulevées, incidences sur charte, actions nouvelles...



Partenaires envisagés

- pilotage

Pays Carcassonnais:

-> élus et membres

-> techniciens

- partenaires techniques

CAUE11

ANAH

ADEME

DDTM11

STAT11

...

Budget

Action 2

Créer et animer un centre de ressources sur le patrimoine bâti et naturel du Pays

Intérêts et Enjeux

Le pays carcaissonnais concentre de nombreuses richesses inégalement reconnues. De nombreuses études, expertises, de nombreux dispositifs existent pour connaître et mettre ce patrimoine en valeur. Il manque pourtant un lieu qui centralise, regroupe, actualise, fasse vivre ces ressources pour qu'elles soient utilisées au mieux par les collectivités d'une part et les particuliers d'autre part.

Objectifs

Inventorier, observer, actualiser, valoriser les connaissances sur le patrimoine naturel et construit du pays carcaissonnais afin de sensibiliser élus, habitants et professionnels à sa préservation et mise en valeur:

- => Favoriser l'accès à l'information et mise à jour des aides au patrimoine construit (habitat, activité, petit patrimoine)
- => Partager à l'échelle du pays la connaissance sur les éléments naturels et bâtis remarquables et leur protections quand elles existent,
- => Promouvoir la recherche pour continuer à connaître et transmettre.
- => Valoriser les travaux des milieux professionnels (CAPEB, CMA11, ...)

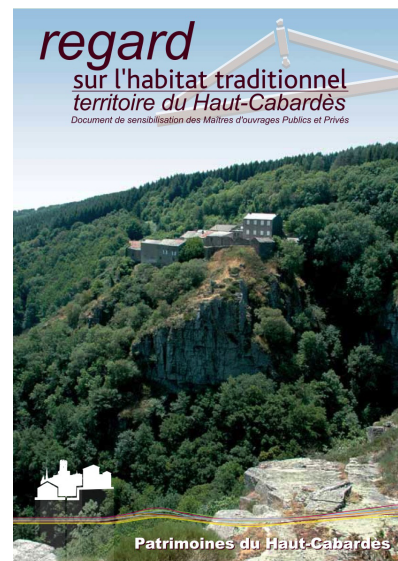
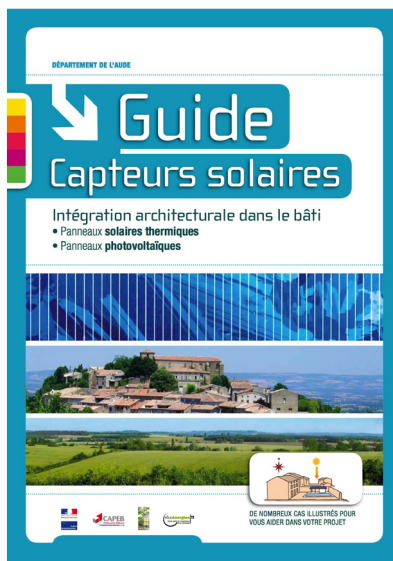
Diffuser, communiquer, mettre en réseau, initier des opérations, des partenariats.

Moyens

- création et actualisation (veille) de bases documentaires

Rassembler:

- > les connaissances sur le patrimoine (inventaires, études et ouvrages),
- > les informations et documents sur les itinéraires de promenades,
- > les informations cadres sur les procédures, les aides, les différents partenaires,
- > les informations sur les différents interlocuteurs techniques locaux (artisans, producteurs, etc...),
- > les analyses et guides sur les thématiques de valorisation du patrimoine, économique, etc...
- > les opérations réussies réalisées par des artisans professionnels de la filière (fiche, photos avant-après)



- **publication:** notamment outiller les élus et techniciens pour répondre aux demandes des administrés concernant l'entretien, réhabilitation, etc... de leur patrimoine bâti;

- **conseil:** accompagnement et soutien aux communes / aux particuliers

- **sensibilisation et promotion:** organisation et animation de rencontres et visites autour de projets exemplaires; chantiers modèles conduits en coopération avec les artisans de la filière, réhabilitations du bâti et travaux sur espaces publics dans les coeurs anciens

- **participation aux actions de formation:** apport documentaire, accueil de sessions de formation, orientation vers les personnes et organismes ressources.

Le centre de ressources s'adresse à différents publics (habitants, professionnels, élus) et doit constituer, pour les élus des communes du pays, un outils d'accompagnement dans leur prise de décision en faveur du patrimoine naturel et bâti.



Partenaires envisagés**- portage**

Pays Carcassonnais: structure porteuse et maître d'ouvrage de l'opération,

- partenaires techniques

Adhérents du Pays Carcassonnais: Conseil Régional, Conseil Général, Intercommunalités, Communes, Chambres consulaires, associations

CAUE11

ANAH

ADEME

CMA11

CAPEB

DDTM11

STAT11

CNFPT

- partenaires financiers: financements du centre / de prestations extérieures

Intercommunalités / communes du pays

Région

CG11

ANAH

ADEME

CNFPT

budget annuel

Mise en place d'un fond documentaire, affichage, poste multimédia/ Internet, création d'outils pédagogiques, organisation d'animations, rencontres, débats et conférences, organisation d'événements et ateliers découvertes, de stages et de formations, accueil des scolaires, appui aux initiatives, organisation de visites.

- animation: poste à mi-temps

24 000€

- matériel, fonctionnement, communication:

Le centre de ressources est situé dans les locaux du Pays Carcassonnais, et utilise son site internet déjà existant

Action 3

Organiser des visites (annuelles) autour des opérations de mise en valeur du patrimoine bâti et naturel du pays carcassonnais

Intérêts et enjeux

Nombreuses sont les opérations de valorisation du patrimoine naturel et construit mises en place par les communes et communautés de communes du pays carcassonnais. Parfois moins connues des habitants, élus et autres acteurs de l'ensemble du pays, elles méritent pourtant de s'y attarder. Amener les acteurs et habitants à voir, parcourir, reconnaître, c'est avant tout valoriser l'ensemble des richesses du pays et rassembler autour d'elles l'ensemble des acteurs, c'est aussi donner envie, donner des idées. Partager ces expériences, c'est permettre de les étendre à d'autres communes.



lavoir de Labastide



espaces publics de Roquefère



cave coopérative de Montolieu avant et après réhabilitation



Parcours thématiques



sols de Capendu

Objectif

Donner à voir aux élus et adhérents du Pays les opérations locales de valorisation du patrimoine naturel ou bâti

- Réunir les acteurs du pays autour des richesses existantes et des projets de réhabilitation
- Exposer les démarches opérationnelles de mise en valeur par les acteurs locaux
- Impulser de nouvelles opérations

Moyens

- **Recenser les démarches positives (cf. action 7) et les opérations intéressantes par thématiques** (ex/ murs d'Aragon, Cave Coopérative de Montolieu, espaces publics de Capendu, circuits de randonnées CDC Piémont d'Alaric, Maraîchage et vergers de la vallée de Citou), Promenades et Randonnées soutenues par le CG11: «l'Aude, Pays Cathare à pied», ZPPAUP de Montréal, Extensions urbaines à Palaja, Villeséquelande, Alzonne, les lavoirs du Haut-Cabardès, les espaces publics de roquefère, etc...)

- **Organiser les visites: lieux d'accueil, paroles d'acteurs, documentation, etc...**

- **Construire des actions ou des programmations à partir de ces expériences,**

- **Mutualiser:** documents, bases de données / centre de ressources



Pilotage: Pays

Partenaires techniques envisagés

Communes, communautés de communes
CAUE 11
CG11
SDAT11
DDTM

Partenaires financiers envisagés

Pays
Communes
Communautés de communes

Budget

Animation pour montage

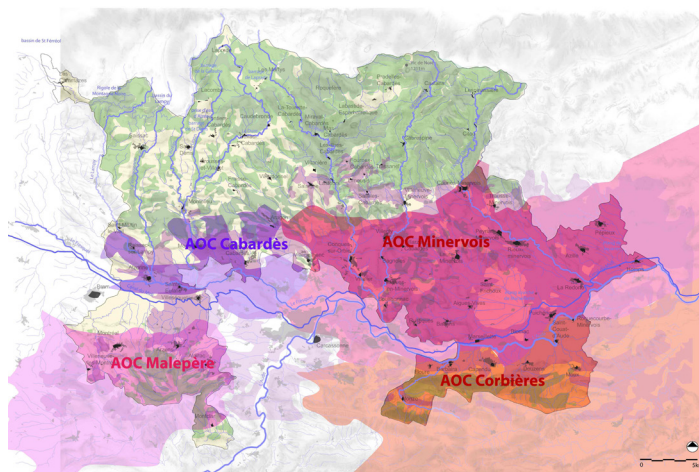
Communication amont et aval

Action 4

Adhérer à la charte de Fontevraud levier pour la mise en réseau et valorisation des terroirs viticoles à identité forte

Intérêts et Enjeux

La vigne et son patrimoine participent à faire des paysages du pays carcassonnais des entités d'une grande richesse. Plusieurs vignobles sont de fait reconnus aujourd'hui. De l'AOC Cabardès à l'AOC Minervois, en passant par l'AOC Malepère, l'AOC Corbières, et le label «vins de pays de la cité», la richesse des terroirs caractérise la diversité des paysages, du plus méditerranéen à ceux soumis aux influences océaniques.



Mettre en commun les synergies dans des actions partagées pour valoriser ces richesses

constitue l'enjeu de la charte de Fontevraud en faveur des paysages viticoles. En effet, elle offre un cadre fédérateur pour construire le projet territorial commun, où le paysage n'est pas envisagé comme un sous-produit, mais bien un levier fort. Elle permet d'accompagner les terroirs viticoles adhérents vers une gestion durable. Elle implique d'associer culture et nature, approche sensible du paysage, en utilisant les outils juridiques et économiques. Elle permet ainsi de travailler ensemble sur un territoire assez large, de considérer une région dans sa globalité économique, touristique, de communiquer différemment sur la région et sur les vins produits, d'être admis dans un réseau international de vignobles notoirement reconnus pour leur désir de recherche d'excellence dans la culture de la vigne, la protection du paysage et la qualité du vin.

Les adhérents de la charte participent ainsi à un réseau de sites engagés dans des démarches de valorisation du paysage et de mise en place d'un projet territorial intégré décliné en un programme d'actions concrètes.

Objectif

- > **connaître** les paysages viticoles;
- > **échanger** entre les différents métiers et partenaires institutionnels;
- > **préserv**er des aires viticoles et leur patrimoine;
- > **valoriser** ces paysages au niveau local, national et international.



“La Charte de Fontevraud a pour ambition d'inciter tous les acteurs des territoires viticoles, collectivités locales, syndicats viticoles, opérateurs de la culture et du tourisme, universités et laboratoires à s'engager dans des démarches paysagères volontaires et concertées conjuguant, dans une logique de développement durable, l'optimisation de la production viticole et la valorisation culturelle et touristique de ces paysages, dans le cadre d'un réseau international d'excellence.”

Moyens

- recenser l'existant (les forces vives)
- mettre en réseau
- élaborer un plan de gestion et un programme d'actions (viticulture -paysage -économie)

La **démarche** charte de Fontevraud se décline en plusieurs étapes:

- => mise en place d'un groupe de réflexion réunissant viticulteurs, élus, agents de développement, organismes de tourisme
- => réalisation d'un diagnostic paysager partagé : caractéristiques identitaires de la région, atouts, contraintes, évolutions prévisibles, enjeux (compréhension de la construction du paysage et ce qu'il sera demain), éléments d'une gouvernance patrimoniale du territoire -> Mobilisation du diagnostic et des recommandations élaborés dans le cadre de la charte architecturale et paysagère du Pays Carcassonnais: à compléter sur les questions vinicoles
- => accord sur les principes d'aménagement du territoire
- => définition d'un programme d'actions: définition d'un zonage opérationnel prioritaire.



Cette démarche permet de mettre en place un **plan de gestion**:

- Information et sensibilisation des acteurs
- Concertation avec les collectivités locales
- Implication d'un animateur
- Plan d'action étalé dans le temps (5 à 10 ans)

Certaines actions de la charte architecturale et paysagère du pays carcassonnais peuvent être mises en place dans le cadre du programme établi dans la charte de Fontevraud.

exemples d'actions:

- *collectivités territoriales*: introduire des mesures de protection dans les documents d'urbanisme;
- *organisme viticole de gestion du vignoble*: lancer des actions de restructuration du parcellaire pour une meilleure gestion environnementale des sols et des cultures, renforcer les structures paysagères liées au végétal, à la pierre, à l'eau et au sol, modifier les pratiques de conduite du vignoble pour réduire la consommation d'intrants, améliorer la qualité architecturale des bâtiments viticoles (réhabilitation, entretien ou création);
- *structures d'économie touristique, culturelle et environnementale*: mettre en place une route des vins, des sentiers viticoles, des événements autour du vin, une campagne de promotion du paysage, un travail sur la signalétique;
- *organismes de formation et de recherche-développement*: établir un programme d'études locales concernant le lien de la vigne au paysage à travers l'histoire, la géographie, la sociologie.

Partenaires envisagés

Pour proposer son adhésion à la charte de Fontevraud, les intéressés* doivent se réunir autour d'un syndicat ou d'une association porteur du projet.

- *- organismes professionnels viticoles représentant le terroir (ou l'ensemble des terroirs d'un territoire),
- la ou les collectivités territoriales concernées par ce terroir,
- les représentants des régions et de l'Etat en charge de la gestion agricole et paysagère de ces espaces.

=> portage possible: pays carcassonnais (regroupant notamment: les organismes professionnels viticoles: Syndicat du Cru Minervo, Syndicat du Cru Malepère, Syndicat d'AOC Cabardès, Fédération des Vignerons Indépendants, les collectivités territoriales et locales).

- **Référent charte de Fontevraud: Institut français de la vigne et du Vin.**

Partenaires techniques

Chambre d'agriculture de l'Aude
Chambre des métiers
Office du tourisme
SAFER
DRAAF L-R
DREAL
DDTM11
CAUE11
Instituts de recherches
CG11
Région L-R

Partenaires financiers

CG11
Région L-R

Budget

Adhésion, animation et suivi: syndicat de la Vigne et du Vin

- instruction du dossier de demande initiale d'adhésion: 3000€ pour 1000 ha
- contribution annuelle: 500€/1000 ha au-delà de 1000 ha, coût établi sur devis
- durée du processus d'adhésion: 6 mois

Etude

Elaboration d'un diagnostic complémentaire sur les questions viticoles (qualités particulières des vins)

Animation suivi de la charte pour le pays carcassonnais

structure chargée de l'animation et de la coordination et de la mise en place d'un plan d'action et du bilan annuel, de la communication: pays / structure à créer / bureau d'études privé mandaté?

Communication



Action 5**Gérer les espaces verts de façon durable en participant à l'opération «Objectif Zéro Pesticide dans nos villes et nos villages»****Intérêts et Enjeux**

L'opération «zéro pesticide dans nos villes et nos villages» est une opération nationale, initiée en 2006. Elle permet d'une part d'accompagner les communes vers une gestion de leurs espaces respectueuse de l'environnement (diminution des pollutions des cours d'eau et nappe, favoriser la biodiversité, ...), d'autre part de sensibiliser élus et habitants à des pratiques durables. Elle permet d'initier et de rendre visible une politique d'éducation à l'environnement pour un développement durable à l'échelle du Pays.



Gestion différenciée des espaces verts et auxiliaires de cultures

Objectif

Mettre en place une politique incitative de suppression des pesticides dans la gestion des espaces verts et voiries des collectivités (valoriser les auxiliaires de cultures, la gestion économe de l'eau, etc...)

- Proposer des solutions alternatives au désherbage chimique pour entretenir voiries et espaces verts
- Sensibiliser les différents publics concernés à une gestion écologique des espaces de nature

Vers une approche nouvelle des espaces publics : faire entrer la nature dans la ville implique une appréhension esthétique différente de l'espace par les habitants, élus, personnels communaux, acceptant notamment des plantations plus spontanées plutôt que le fleurissement systématique, complexe et onéreux (aujourd'hui le label «villes et villages fleuris» s'attache fortement à la gestion durable des espaces publics et aux dispositifs mis en place à cet effet).

Moyens

Signature d'une charte d'engagement des collectivités :

=> Accompagnement des collectivités engagées :

- état des lieux de l'usage des pesticides dans la gestion communale et territoriale des espaces verts;
- élaboration d'un plan de formation des agents des collectivités responsables et des élus. (Formation assurée par la Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (Frédon Languedoc-Roussillon) dans le cadre de la formation continue professionnelle?);
- organisation du suivi des opérations.

=> Programme d'actions de communication et de sensibilisation auprès du grand public: habitants, scolaires, entreprises, etc...:

Soirées d'information, échange/discussion, exposition, film «Pesticide, non merci»; diaporama; ateliers jardinage «zéro pesticide» organisés sur le territoire; organisation de forums départementaux avec présences du tissu associatif local; des communes engagées, etc... démonstrations de matériels mécaniques ou thermiques; conférences/débats; stands d'animation; conception et réalisation d'une exposition itinérante «Objectif Zéro pesticide»...



Partenaires envisagés

- **pilotage**: Pays Carcassonnais
- **maîtrise d'ouvrage**: Collectivités signataires de la charte d'engagement «zéro pesticides»
- **mandataire possible**: association d'éducation à l'environnement

Partenaires techniques

CERP L-R: cellule d'étude et de recherche sur la pollution de l'eau par les produits phytosanitaires
 Conseil Régional
 Agence de l'Eau
 CG 11
 CNFPT ou FREDON L-R
 Groupe Régional Animation Initiation Nature Environnement LANGUEDOC-ROUSSILLON
 CAUE 11 (opération «petits bouts de jardins»
 accompagnement, conseil
 Intercommunalités
 Entreprises de matériels et techniques alternatives (mécaniques, thermiques, biologiques)

Partenaires financiers

CERP L-R: cellule d'étude et de recherche sur la pollution de l'eau par les produits phytosanitaires
 Conseil Régional L-R
 Agence de l'Eau
 CG 11
 CNFPT ou FREDON L-R
 Groupe Régional Animation Initiation Nature Environnement LANGUEDOC-ROUSSILLON

Calendrier**Durée du projet: 3 ans**

année 1

- rédaction, impression et diffusion de la charte d'engagement «zéro pesticides»
- consultation pour les diagnostics et plans de désherbage 1er lot de communes signataires
- 1ère session de formation (8 jours)
- communication et animations auprès de la population (dont scolaires)

année 2

- Organisation d'événements de démonstration de matériels et d'échanges techniques
- consultation pour les diagnostics et plans de désherbage 2ème lot de communes signataires
- 2ème session de formation (8 jours),
- consultations pour l'achat de matériel de désherbage en techniques alternatives / pour la prestation de services d'entretien par techniques alternatives
- communication et animations auprès de la population (dont scolaires)

année 3

- consultation pour les diagnostics et plans de désherbage 2ème lot de communes signataires
- 3ème session de formation (8 jours),
- communication et animations auprès de la population (dont scolaires)
- bilan d'opération.

budget

coût annuel par commune:
3 300 € HT:

-> études / animation / conseil /
 formation / communication:
 2 500 € HT

-> investissements matériels:
 8 000 € HT



Action 6

Mettre en place une opération exemplaire de valorisation de jardins d'une commune à partir du dispositif « Petits bouts de jardins dans la ville »

Intérêts et Enjeux

De nombreuses communes du Pays possèdent une armature de jardins particuliers, souvent cultivés qui participent à leur richesse. Les jardins sont à considérer non seulement pour ce qu'ils sont : espaces de nature et de culture qui donnent au végétal et à l'eau une place privilégiée, mais aussi pour ce qu'ils portent : objets de consensus, ils constituent des leviers à la construction et à la communication du projet urbain communal et à sa traduction dans les documents d'urbanisme. Ils jouent un rôle de composition et de transition dans l'armature urbaine. Ils permettent de poser des limites entre espaces urbains et espaces de natures, paysages ouverts et paysages fermés.

Les jardins peuvent être protégés. Les documents d'urbanisme sont l'occasion privilégiée pour réfléchir à une stratégie de protection et de développement de ceux-ci, dans une perspective de maîtrise ou de compensation de l'étalement urbain.



Cabrespine



Villeneuve-Minervois



Bagnoles

Objectif

Maintenir l'armature de jardins existante et favoriser sa restauration / son expansion:

Accompagner les communes dans l'élaboration de leurs projets urbains valorisant les jardins comme éléments de l'armature urbaine. Traduire le projet communal dans un document d'urbanisme, au mieux le PLU, en se donnant une ligne de conduite (préservations de terrains sous formes d'emplacements réservés, ...). Le projet communal permet de se poser la question des espaces publics qui font liens, des continuités vertes et bleues en utilisant les contraintes pour fabriquer le projet (ex : les jardins sont souvent situés en zone inondable).

Moyens

«Petits bouts de jardins dans la ville» est une opération impulsée par la Fédération Nationale des CAUE visant à mettre en réseaux des communes et expériences. 8 communes de l'Aude sont impliquées (dont Carcassonne), le CAUE11 en est l'accompagnateur. Des actions sont engagées en partenariat avec l'association *Gée Aude* afin notamment de promouvoir la protection du patrimoine «eau».

L'accompagnement des communes se fait autour d'une démarche de projet :

- diagnostic: analyse environnementale et urbaine de la commune par le CAUE et mise en avant de la présence des jardins et de l'eau (source);
- projet: élaboration d'une stratégie de développement pour la commune avec la création de jardins et vergers communaux et transcription dans les outils d'urbanisme par un bureau d'études en partenariat avec le CAUE (inscription des objectifs dans le PADD).

Les actions mises en place visent à:

- Mobiliser (repérage des forces vives) et sensibiliser la population à la co-production de l'espace : «le paysage appartient à celui qui le regarde»
- rassembler et animer les dynamiques locales ;
- transmettre des savoirs et savoir faire entre les générations (anciens qui ne cultivent plus mais mettent à dispositions leur parcelle et savoirs pour les générations suivantes);
- sensibiliser les jardiniers à des techniques de cultures écologiques: aller vers «zéro pesticide» et travail sur la préciosité de l'eau.



Partenariats envisagés

- **pilotage: pays**
- **accompagnement: CAUE11** opération «Petits bouts de jardins dans la ville»
- **projet urbain: commune**

Partenaires techniques

Association d'éducation à l'environnement
Associations d'habitants et de jardiniers
Réseau jardins partagés: le Jardin dans tous ses Etats
DDTM
SDAT11
DREAL
réseau jardin

Partenaires financiers:

EPFR: l'établissement public foncier régional), alimenté par la Taxe Spéciale d'Équipement , alloué À hauteur de 15% de ce fonds un budget pour les zones naturelles et équipements spéciaux.
Agence de l'eau
ANAH
ADEME

Budget**Diagnostic****Elaboration d'un projet****Animation****Communication**

Action 7

Accompagner une démarche de projet urbain pour initier une extension urbaine exemplaire

Intérêts et enjeux

La consommation d'espaces pour étendre les bourgs et les villages se constate dans toutes les communes du Pays Carcassonnais. Pourtant, on sait aujourd'hui que l'étalement urbain est coûteux pour la collectivité et peu durable, générant des déplacements motorisés trop importants et parfois ne profitant pas aux communes d'accueil directement (« cités dortoir »). Le risque de dégradation du paysage par banalisation et effacement des caractères est réel.

Les communes du Pays Carcassonnais sont soumises à différents niveaux de pression foncière selon leur proximité avec l'agglomération Carcassonnaise, Narbonnaise, ou Toulousaine, et leur accessibilité par les axes routiers principaux notamment. Ainsi au regard de cette pression, de cette demande en logements neufs, habitats individuels, et « paysages de nature », chaque commune doit se doter d'une stratégie d'accueil claire. En lien avec un renouvellement urbain volontaire des centres anciens, si l'extension urbaine est nécessaire, elle ne peut se penser que dans le cadre d'un projet urbain global de la commune. La traduction de ce projet urbain se fait dans le Plan Local d'Urbanisme pour assurer sa pérennité. La commune peut aussi assurer en tant que maître d'ouvrage, la réalisation d'une opération d'extension urbaine exemplaire afin de rendre opérationnelle sa stratégie élaborée lors du projet urbain.

Des alternatives à la production de maisons individuelles en lotissement ou ponctuelles sans réflexion globale sur le fonctionnement de la commune existent. Le défi est aujourd'hui de concevoir autrement ces quartiers nouveaux, en lien avec l'urbanisation globale et la structure de la commune, dans une démarche de projet :

- en tenant compte de la nature, des paysages, des déplacements,
- en étant économe des ressources et de l'espace,
- en retrouvant le lien avec le bourg d'origine, sa forme et son site pour ne pas perdre le caractère contenu des agglomérations anciennes du pays carcassonnais et leur rapport aux espaces « de nature » qui les rendent attractives,
- en favorisant l'intégration de vocations compatibles (habitats, commerces, services, activités).

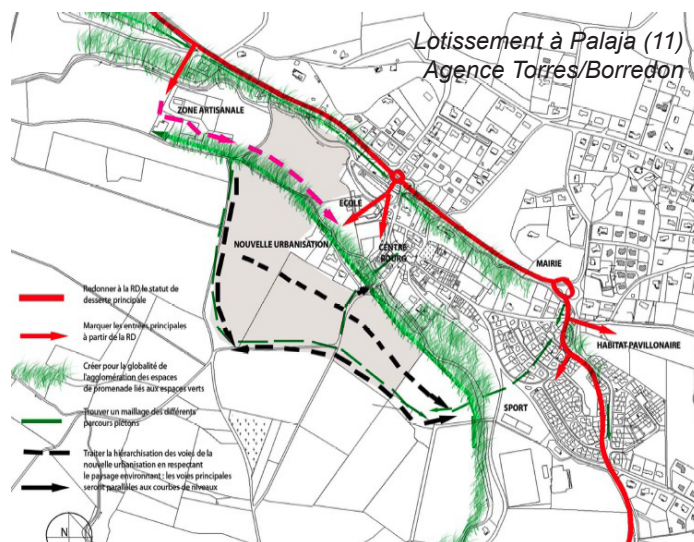
Objectif

Par une démarche de projet urbain, réaliser une opération d'extension urbaine (à vocation d'habitat et activité, de production, de commerces...) exemplaire:

- s'inscrire dans un site (topographie, paysage...)
- maîtriser la qualité de l'extension: formes urbaines et espaces publics, continuité avec l'existant...
- travailler sur l'intégration de cette extension en lien avec le renouvellement urbain et les espaces publics existants.

Il s'agit d'aborder les questions clés du projet urbain à l'échelle d'une commune en recherchant :

- **une forme d'intensité, de densité** vers moins de gaspillage: du foncier, des réseaux, des déplacements, etc...
- **La diversité** : A quel public on s'adresse ? dans quelles perspectives de développement de la commune? Quelles formes bâties et espaces publics cela génère ? Logements individuels ? collectifs ? intermédiaires ? en accession à la propriété ? en locatif ? induisant ou non une mixité générationnelle / sociale ? Quelle diversité des fonctions: activités, commerces, services... en lien avec les modes d'habiter?



- La qualité des espaces publics et la place de la voiture

Qu'est-ce qui génère le sentiment de nature et d'espace ? Les espaces publics, et au-delà, les paysages préservés, ménagent cette qualité et permettent de proposer des espaces de vie en plus du logement, agréable à pratiquer : cheminements doux, protégés, agréables, et efficaces par rapport aux distances, traitement des limites de propriété, lieux de sociabilités types places publiques, aire de jeux, cadre paysager type paysage viticole...

Comment concilier espaces publics de qualité et place de l'automobile (omniprésente en milieu urbain) ? Comment anticiper les pratiques et gérer les stationnements? ex : mutation du garage en pièce de vie ou d'entreposage ? Il est possible de proposer des alternatives à la « voiture devant la porte », tout en ménageant le confort des usagers (parkings mutualisés, travail sur le calibrage des voies en fonction des usages, etc...).



Lotissement
« Les Courtils »
à Bazouges-
sous-Hédé (35)
Bernard Men-
guy, architecte

Moyens

- **sensibilisation:** présentations et visites de projets exemplaires, ateliers animés par des professionnels (CAUE, BE urbanisme, architecture et paysage) auprès des élus, dans le cadre de l'élaboration de leur projet urbain;

- **promotion:** concours d'idées type CAUE 31: «*extensions urbaines - suite dans les idées*» pour «*soutenir et promouvoir des opérations de qualité qui associent aménageurs, concepteurs et collectivités publiques dans le respect du développement durable, en cherchant en particulier à assurer la continuité urbaine, la diversité des modes de logements, la complémentarité des fonctions urbaines, la qualité des espaces publics et de l'habitat.*»

Pilotage à différents niveaux

-> démarche de PLU: aider les collectivités à penser les

Orientations d'Aménagement

Maîtrise d'ouvrage:

Communes, Communautés de communes

Coordination: Pays

Partenaires techniques envisagés

CAUE 11

DDTM11

DREAL

Chambres consulaires (CMA, CCI, CA...)

Promotion Immobilière locale

Maisons Paysannes de France

Partenaires financiers envisagés

Région

Département

Fondation de France

Maison Paysanne de France

Budget

Animation

Sensibilisation

Communication

Organisation du «concours»



Action 8

«Toiletter», Requalifier les zones d'activités et de commerces: caractériser et raccommoquer les secteurs spécialisés

Intérêts et enjeux

«Souvent considérées comme des verrues à l'entrée des villes, les zones d'activités sont pourtant des enjeux majeurs du développement et de l'attractivité du territoire. La qualité environnementale et le développement durable sont les principes fondateurs d'une démarche de requalification. L'époque où l'on concevait des zones d'activités dont la seule attractivité était le prix est révolue. Aujourd'hui, l'entreprise s'attache, avant tout, à la qualité du territoire où elle s'implante. Elle tient compte de la qualité des espaces, des équipements et des services, mais aussi de l'environnement et du développement durable, et considère la cohérence humaine, la maîtrise de la circulation des personnes et des biens et la préservation de la santé humaine.» Le courrier des maires, Décembre 2005.

Requalifier les zones d'activités, c'est revaloriser l'image du territoire d'accueil et des entreprises déjà présentes, c'est rendre attractive la zone pour de nouvelles entreprises.

Dans une perspective de développement durable, la requalification d'une zone d'activités doit s'appuyer sur:

- une maîtrise d'ouvrage intercommunale,
- la prise en compte de l'ensemble du territoire concerné,
- le développement des synergies entre les zones d'activités et de commerces et le coeur de bourg.



Objectifs

Maîtriser les impacts des zones d'activités et de commerces dans le paysage urbain et limiter le turn-over des entreprises

- => valoriser la zone d'activités dans un territoire économique pertinent,
- => réaménager la zone dans un souci d'intégration paysagère, urbaine, et de gestion durable du site.

Moyens

Démarche de projet urbain et paysager:

- => réflexion globale à l'échelle d'un territoire pertinent.
- => choix des bons intervenants: assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre -> S'entourer des compétences nécessaires préciser la commande en amont de la réalisation d'un aménagement et s'entourer de professionnels compétents: maîtres d'oeuvre ou des Assistants à Maîtrise d'Ouvrage.
- => développement de partenariat et recherche d'implication avec les chefs d'entreprises présents sur le site.
- => définition d'un programme
- => éventuellement: élaboration d'une charte d'aménagement des zones d'activités avec la réalisation d'un

cahier complet de recommandations paysagères, environnementales, urbaines et architecturales afin de guider les communes dans la création, l'extension et la requalification de leurs zones d'activités.

Principes d'aménagement intégrant les exigences du Développement Durable:

- **Limiter la consommation d'espace:** concevoir des agencements de bâtiments d'activités agréables à vivre avec une moindre emprise au sol;

- **Créer un paysage harmonieux: permettre une cohérence à l'ensemble des éléments qui le compose** (ensemble végétal, topographie et système d'écoulement des eaux particuliers, maillage de voies de circulation, bâtiments, signalétique et mobilier)



- **Faciliter les déplacements doux:** pour rationaliser les déplacements effectués par les salariés et les inciter les salariés à utiliser des modes alternatifs de déplacement (transports collectifs, vélo, marche à pied, covoiturage...), mise en place avec l'aide de l'ADEME d'un Plan de Déplacements d'Entreprise (PDE);

- **Valoriser la ressource en eau:** limiter le risque d'inondation lié à l'imperméabilisation du sol en préservant un maximum de surfaces où la terre affleure: toitures végétalisées, parkings enherbés, systèmes de noues et de fossés pour permettre un écoulement lent des eaux;

- **Concevoir un éclairage public économe:** Rationnaliser le temps, le positionnement et la qualité de l'éclairage en fonction des besoins réels;

- **Mutualiser des services de proximité:** à destination des salariés et des visiteurs pour limiter les coûts pour chacune des entreprises, assurer la qualité de la zone;

- **Partager le projet avec les personnes concernées**
les entreprises qui y sont installées et celles qui peuvent y arriver ; les riverains et habitants de la commune pour lesquels elle constitue un élément identitaire fort;



Portage: commune ou Intercommunalité
coordination et conseil: Pays

Partenaires techniques envisagés

CAUE11
CCI
Chambre des Métiers
SDAT11
DDTM11
DREAL
CG11: schéma d'aménagement des zones artisanales et commerciales du Haut-Minervois non aboutis
Associations d'animation de zones d'activités

Partenaires financiers envisagés

ADEME
Région
Département
Fondation de France
Promoteurs de zones d'activité
Entreprises

dispositifs d'aides:

- ADEME et Région: financement AMO jusqu'à 50%
- contrat territorial type Atenée
- dans le cadre d'un schéma territorial d'intervention économique

Budget

Assistant à Maîtrise d'Ouvrage:

de 5 000 € à 20 000 € selon l'ampleur du projet

Etudes préalables (techniques et économiques) / projet : en fonction de l'ampleur du site et du projet :

Aménagement :

40€TTC/m2 selon prix du foncier

Action 9

Réaliser un équipement public intégrant la production d'énergies alternatives au profit de la collectivité

Intérêts et enjeux

Du petit photovoltaïque à la centrale de production, l'engouement des propriétaires privés existe pour ces installations qui permettent de générer des bénéfices financiers sur la production d'énergies renouvelables. La valeur que porte un paysage aussi bien urbain que naturel est pourtant largement plus inestimable. Les villages du pays carcassonnais sont caractérisés par des formes urbaines anciennes, compactes, visibles de différents points de vues dans le paysage. Cette perception qui vaut par l'unité d'ensemble fonde la qualité des paysages urbains formés par ces agglomérations bâties. Les toitures visibles de toutes parts et souvent d'un point haut constituent la « 5ème façade » d'ensemble du village. Il convient donc de la préserver au mieux de l'apport d'éléments étrangers à l'art de bâtir original de l'édifice. Afin d'éviter la dissémination hasardeuse de panneaux solaires en toiture, la mutualisation des installations au sein d'une commune pourrait constituer une proposition alternative à la banalisation des architectures et formes d'ensemble.



De l'Etat aux communautés de communes, la vigilance est croissante. Il est en effet aujourd'hui du ressort de la collectivité d'organiser les installations afin de préserver les paysages du pays carcassonnais. Les communes et intercommunalités peuvent s'emparer de la question en proposant des solutions intermédiaires, où la production de masse sur un équipement collectif vient se substituer à la production individuelle, et permet un retour rapide sur investissement grâce à une surface de production importante.

Objectifs

- Introduire des énergies renouvelables dans les parties urbanisées en proposant une mutualisation de la production afin d'éviter la dissémination de panneaux individuels en toiture ;
- Promouvoir la solution architecturale contemporaine sur des programmes d'usage collectif (ombrière, halle...) pour introduire dans d'autres usages la production d'énergies renouvelables;
- Sensibiliser les habitants à l'utilisation directe de ces énergies;
- Développer des solutions «intégrées» aux qualités urbaines et paysagères du Pays Carcassonnais.

Moyens

=> **Promouvoir une opération publique:** réaliser des équipements de qualité remplissant d'autres fonctions que la seule production d'énergies alternatives.

=> **Trouver un site ou un équipement collectif adéquat pour une fonction collective:** ombrière, halle; un équipement qui peut intégrer dans sa conception une grande surface de panneaux et promouvoir auprès de la population à la fois une action publique innovante à travers une architecture ingénieuse et à la fois la production d'énergies renouvelables.



Halle de marché La Tour de Salvagny (69)



Le gymnase de Trévou-Tréguiniac (29)



ombrières



Pilotage

Maîtrise d'ouvrage:

Communes, Communautés de communes, Pays

Concours: CAUE 11?

Partenaires techniques envisagés

SDAT11

DDTM11

DREAL

pôle énergie11

CAPEB

Partenaires financiers envisagés

Région

Département

ADEME

Fondation de France

Développeur photovoltaïque

Budget

Ex: Halle de marché de la Tour de Salvagny (69)

Montant des travaux

2,5 M euros TTC - 8000 m2

Date de réalisation

2007 à 2009

Action 10

Accompagner un programme de réhabilitation de cave(s) coopérative(s) emblématique(s)

Intérêts et enjeux

Le pays carcassonnais parmi ses richesses construites possède de nombreuses caves coopératives qui chacune sont représentatives d'une architecture, celle du XX^{ème} siècle, et d'une histoire sociale, celle de la viticulture. Elles ont fait l'objet en 2009 d'une publication issue d'une recherche complète menée par l'Inventaire Général du Patrimoine Culturel de la Région Languedoc-Roussillon: «*L'histoire des caves coopératives s'écrit à travers richesses architecturales et défis économiques sans cesse renouvelés. Marquée par l'identité méridionale, des décors sculptés aux matériaux, l'architecture des caves coopératives oscille entre patrimoine industriel et œuvre architecturale*». Aujourd'hui faisant l'objet de transformation, de démolition, ce patrimoine mérite d'être réinvesti durablement pour éviter qu'il ne disparaisse. La cave de Montolieu a été réhabilitée en 2006, d'initiative privée, elle est aujourd'hui un centre d'art et de littérature. Redonner vie à ce patrimoine constitue un enjeu pour le Pays.



Douzens



Moussoulens



cave coopérative de Montolieu avant et après réhabilitation



Objectifs

- Impulser et accompagner les reconversions pour créer un nouvel équipement
- Mettre en valeur un patrimoine
- Réutiliser des bâtiments vacants ou partiellement utilisés
- Donner à voir et promouvoir une intervention architecturale contemporaine respectueuse d'une architecture du XX^{ème} siècle
- Valoriser et acquérir des savoir-faire adaptés à ce patrimoine récent

Moyens

Démarche de projet:

- > Travail de diagnostic par rapport au bâti et à ses intérêts patrimoniaux
- > Travail sur la programmation permettant une adéquation entre besoins et bâti

Réhabiliter, c'est construire un projet en lien avec l'édifice, les exigences de la protection s'il y en a une, les usages et besoins contemporains, et les contraintes des documents d'urbanisme :

- valeur du projet qui intègre des éléments patrimoniaux forts et originaux
- valeur de la réalisation (professionnelle) car elle fait appel à de réels savoir-faire
- valeur de la conception car si le bâtiment existant « commande » un programme, il autorise une intervention parfois très contemporaine, c'est de la compétence de l'architecte que de faire le lien entre ancien et contemporain.
- Faire intervenir des matériaux et savoir-faire traditionnels et à la fois innovants, sans trop de technicité, mais avec des savoir-faire éprouvés.
- Intégrer les exigences du Développement Durable.



Portage: commune ou Intercommunalité
coordination et conseil: Pays

Partenaires techniques envisagés

Région
 CAUE11
 CMA11
 DDTM11
 SDAT11
 DRAC
 DREAL

Partenaires financiers envisagés

Région
 ANAH
 ADEME
 Département
 Fondation du patrimoine

Budget

Travail sur la programmation

Travail sur le projet

exemples:

=> réhabilitation cave de Mauguio (34): métal et verre
 reconversion en MJC

* Surface (SHON) : 2 500 m²

* Coût HT des travaux : 4 360 000 € HT

=> réhabilitation cave coopérative en équipement
 socio-culturel, commune d'Allègre les Fumades (30):
 durée 30 mois

1 800 000 € HT

budget global de 2 587 000 € TTC

architecte: Jean-Pierre Duval

**coût acquisition et réhabilitation entre 1200 et
 2000€ TTC/m²**



*Allègre les Fumades (30) - architecte:
 Jean-Pierre Duval*



*Reconversion de la cave coopérative de Mauguio en MJC
 Architectes : Jean-Pierre Duval, Françoise Bottero, Marie Duval*

Action 11

Valoriser le territoire aux abords du Canal du Midi et de l'écluse de Fonfile

Intérêts et enjeux

Le Pays Carcassonnais possède des sites à forte attractivité touristique. Se raccrocher au Canal du Midi constitue un enjeu majeur dans la promotion touristique et économique des territoires qui le jouxtent. Si VNF est en charge de la gestion et de l'entretien du Canal et de ses abords, il est du ressort des acteurs locaux de tirer partie du «levier» Canal et des opérations qui le jalonnent. La fréquentation de l'écluse de Fonfile est majeure, en 2009 elle est estimée de 30 000 à 36 000 passagers, avec pour les mois les plus chargés en moyenne 40 bateaux par jour, soit 160 à 200 personnes sur le site. Autant de visiteurs potentiels pour d'autres sites dans le Pays.

L'écluse de Fonfile fait aujourd'hui l'objet d'un projet de valorisation mené par VNF. Elle est située sur le Canal à 15 km environ en aval de Carcassonne entre Marseillette et Puichéric. C'est une écluse triple qui a conservé ses dispositions d'origine (gabarit Riquet). L'écluse de Fonfile est inscrite sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques de 1996 et également inscrite depuis 1996 sur la liste de l'UNESCO au titre du Canal du Midi. La fréquentation touristique importante (plaisanciers, piétons, vététistes) impose la mise en sécurité du site par VNF. Outre les trois écluses, le site comporte une ancienne maison éclusière XVIII^e aujourd'hui abandonnée au profit d'une autre maison construite en 1967 dans laquelle loge l'éclusier. La maison éclusière est protégée au titre des abords de l'écluse. Elle n'est pas comprise dans la protection.

Le Canal du Midi occupe à la hauteur de Blomac un espace relativement contraint par l'Aude au sud et l'étang de Marseillette au nord. L'ensemble, aménagé au XIX^e siècle lors de l'assèchement et la mise en culture de l'étang, grâce à l'intervention de nombreux ouvriers italiens, demeure en place aujourd'hui. La mise en valeur de l'écluse de Fonfile inclut plus largement cet ensemble patrimonial et son histoire. Le projet de restauration de l'écluse permet de se poser plus largement la question d'un développement touristique de qualité avec la reconnaissance et la valorisation du territoire dont le canal peut être le point d'articulation à ce niveau.

Objectifs

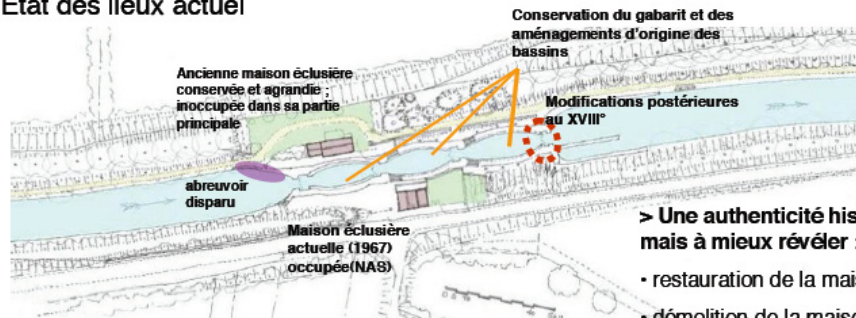
Construire un programme de valorisation du territoire autour de la restauration de l'écluse de Fonfile,

- S'appuyer sur la restauration de l'écluse et de la maison éclusière pour valoriser ce point de contact entre le Canal, l'étang de Marseillette et les communes concernées (Marseillette, Blomac, Puichéric, Rieux Minervoises, Saint Frichoux, Aigues-Vives) ;
- Rendre accessible ce patrimoine en liant le canal aux itinéraires touristiques : aménagements de la Route Départementale 610 et des chemins ruraux/chemins de randonnée).

Etat des lieux suivant le plan de bornage de 1774



Etat des lieux actuel



> Une authenticité historique indéniable mais à mieux révéler :

- restauration de la maison éclusière
- démolition de la maison éclusière actuelle
- restauration des ouvrages d'infrastructure attenants aux bassins



Moyens

Elaboration d'un programme de mise en valeur territoriale autour du projet de restauration de l'écluse de Fonfile:

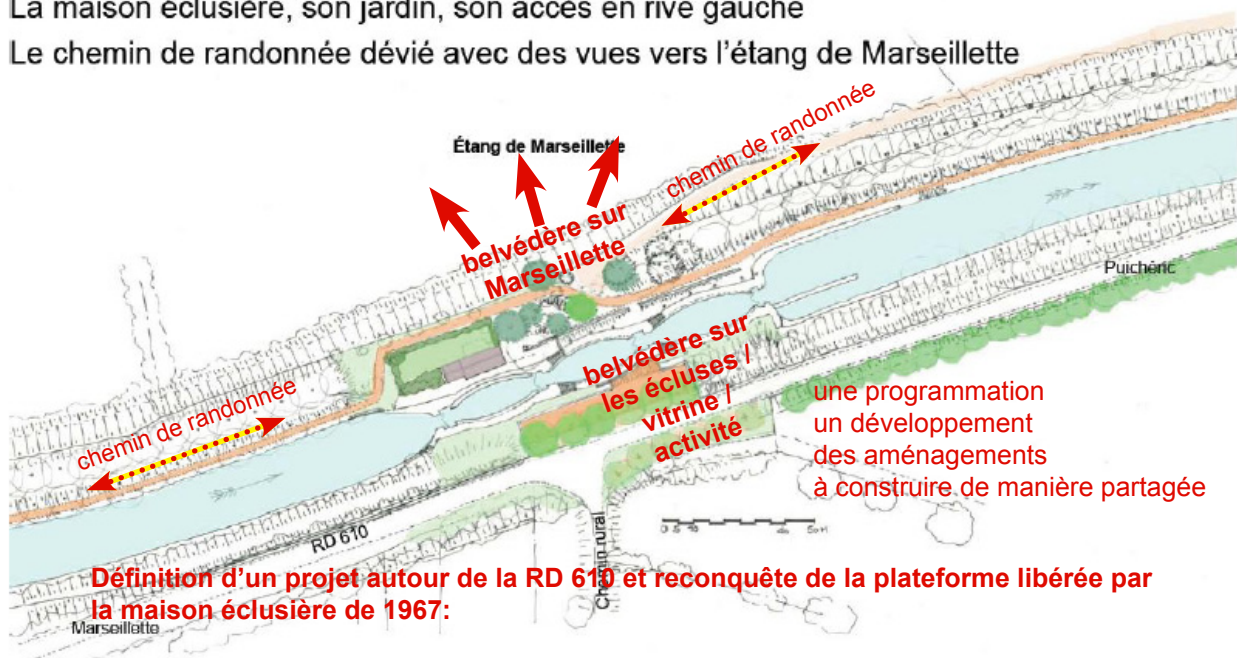
=> autour de la proposition de projet d'aménagement de l'écluse et ses abords - VNF

Un belvédère articulé à la route départementale

Un point de contact traité

La maison éclusière, son jardin, son accès en rive gauche

Le chemin de randonnée dévié avec des vues vers l'étang de Marseillette



=> Réalisation d'un équipement à destination de l'accueil du public: lieu d'exposition, de vente directe de produits locaux, de restauration, etc...

=> Aménagement des accès au canal: RD610 / Chemins ruraux / de randonnée

Partenaires envisagés

Pilotage

Pays: définition d'un projet de développement
CDC du Piémont d'Alaric / CDC Haut-Minervois: maîtrise d'ouvrage
6 communes concernées: projets développement de proximité, de desserte et application du droit des sols

Partenaires techniques

VNF
CG 11 (chemin de randonnée / route / espaces naturels)
Communes/ intercommunalités
SDAT11
DREAL
CAUE 11
Comité Départemental du Tourisme de l'Aude
CMA11
Chambre d'agriculture

Partenaires financiers

CG11: aménagement des abords de la départementale / des chemins ruraux en chemins de randonnée (PDIPR) / valorisation de Marseillette (ENS)
Région
Comité Départemental du Tourisme de l'Aude
VNF
DRAC

Budget

Programmation d'un équipement

Construction

Aménagement des abords



Action 12

Editer la charte

Intérêts et Enjeux

Les documents produits pour aboutir à la charte architecturale et paysagère du Pays Carcassonnais constituent une boîte à outils à valoriser auprès de l'ensemble des acteurs du territoire. Ils formalisent en effet la base d'une connaissance commune du patrimoine et des enjeux liés aux richesses du Pays :

- 1/ les richesses construites
- 2/ la mosaïque des terroirs
- 3/ les ressources naturelles et la biodiversité

Elle propose, à partir de la reconnaissance de ces valeurs, des outils pour valoriser les richesses du pays:

- des cahiers de recommandations architecturales, urbaines et paysagères
- des actions emblématiques

Editer ces outils, c'est se doter d'un document référent, support aux animations de communication pour faire vivre la charte.

La charte Paysagère de Midi-Quercy en téléchargement complet !

Publié le 1er décembre 2008

Le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy vous propose de télécharger l'ensemble de la charte paysagère, véritable outil pratique de gestion du Paysage au service des acteurs locaux et des habitants de Midi-Quercy.



Vous trouverez plus d'informations sur leur site internet avec les trois volumes de la charte paysagère en téléchargement complet :

Volume 1 : <http://www.paysmidiquercy.fr/Charte-paysagere-Volume-1.html>

Volume 2 : <http://www.paysmidiquercy.fr/Charte-paysagere-Volume-2.html>

Volume 3 : <http://www.paysmidiquercy.fr/Charte-paysagere-Volume-3.html>

(Source : Pays Midi-Quercy).

Bonne utilisation !...



Brochure de présentation de la charte paysagère : aperçu de la page 1 / 4

ex: documents de la charte du Pays Midi-Quercy à télécharger sur le site et plaquette de présentation de la charte

Objectif

Diffuser largement l'information sur l'existence de la charte

Doter les professionnels (du bâtiment), les habitants et les élus de documents de connaissance du patrimoine et des outils disponibles

Présenter la charte sous la forme de documents communicants (à mettre sur support numérique et support papier) afin:

- dans un premier de la mettre en téléchargement libre sur le site du pays et communiquer le lien d'accès via d'autres sites internet,
- dans un deuxième temps de distribuer des exemplaires imprimés de tout ou partie de la charte.

ex: cahier de recommandations architecturales, mise à jours du guide du bâti / nouveau guide du bâti.

Moyens

=> Mise en forme et éditions (numériques et/ou papier) de cahiers correspondants aux différents documents qui composent la charte:

- 1/ le diagnostic et ses trois volets: paysage, forme urbaine et architecture
- 2/ Le projet de paysage et les enjeux qui émergent
- 3/ Les 3 cahiers de recommandations: recommandations paysagères, architecturales, et formes urbaines
- 4/ Les fiches actions intégrant une stratégie de communication propre

=> Edition d'une plaquette papier (type prospectus A4 plié en 3)

à diffuser largement:

- présentant synthétiquement la charte, comme outil de valorisation du patrimoine paysager et architectural (à définir) et les enjeux du pays,
- donnant les renseignements pratiques pour le particulier, l'élu.

Cibles: l'ensemble des acteurs (élus, techniciens, professionnels, associations) et habitants du pays.



Partenaires envisagés

pilotage: Pays Carcassonnais

Partenaires techniques

Agence de communication

CAUE11

Adhérents du Pays Carcassonnais

Partenaires financiers

DREAL

CG11

Région L-R

DRAC

Europe

budget

- > pour une notice environ 32 pages A4:
- conception graphique et fourniture de document d'exécution: de 2500 à 3500 €
- impression de 20000 exemplaires: de 4000 à 6000€ HT (tirages couleurs, papier recyclé de qualité, prix variable en fonction du type de papier...)

Action 13

«exposer» la charte

Intérêts et Enjeux

La connaissance produite dans le cadre de la charte doit donner lieu à une valorisation et sensibilisation au plus près des habitants et élus locaux, tout comme l'outil qu'elle constitue et les actions qu'elle impulse.

Il paraît donc fondamental d'organiser une exposition itinérante à travers le pays, qui présenterait des exemples reliés au projet global de la charte.

Cette exposition reprendrait les grandes valeurs portées dans la charte et les enjeux de valorisation:

- 1/ les richesses construites
- 2/ la mosaïque des terroirs
- 3/ les ressources naturelles et la biodiversité



exposition itinérante CAUE de La Réunion

Objectif

proposer aux habitants des communes d'accueillir localement une exposition présentant la charte et ses enjeux de valorisation pour:

Donner à voir au plus près la richesse et la diversité du pays

Mettre l'accent sur les actions locales du lieu de l'exposition en lien avec les thématiques du paysage et du patrimoine bâti

Moyens

Construction d'une exposition itinérante sur supports légers et facilement manipulables, types Kakemono utilisant d'autres médias: photographie, texte, cartographies et dessins extraits de la charte, vidéo. Dirigée par un commissaire d'exposition nommé par les membres du pays, l'exposition peut avoir une base globale commune au pays, et être complétée par une présentation locale des enjeux et/ou actions en cours ou à venir. Elle est construite et présentée dans les communes, intercommunalités et autres partenaires volontaires du pays (CMA11, CAUE11,...) et s'appuie sur des personnes ressources du lieu d'accueil.

La réalisation d'un petit clip vidéo assez court, diffusable à la fois sur le site Internet du pays et autres sites Internet appropriés, permettrait de nourrir l'exposition d'un média qui aborderait très synthétiquement les 3 valeurs défendues et thématiques abordées dans le cadre de la charte.

Cibles: l'ensemble des acteurs (élus, techniciens, professionnels, associations) et habitants du pays.

Plan médias: relations presse / achat d'espaces publicitaires



Partenaires envisagés

pilotage: Pays Carcassonnais et CAUE 11

Partenaires techniques

Agence de communication
Structure de production vidéo
Adhérents du pays

Partenaires financiers

DREAL
CG11
Région L-R
DRAC
Europe

budget

- > **photographie:** forfait reportage photo => 1 400€ 20 clichés de paysage libre de droit d'utilisation pour le Pays, fournis sous support numérique

- > **spectacle:** 1500€ petite compagnie locale (2 personnes): le cachet ou contrat de cession sans défraiement

- > **petits films la mn :** entre 1000 et 1500€ minimum qui peuvent évoluer s'il faut plusieurs prises de vue (ex à diverses saisons) ou des vues d'avion, de la musique originale ou une animation originale...

- > **exposition:** pour les panneaux ou les kakemono sur bâche (90cm de large par 2 de haut environ) avec sa structure autoportante entre 150 et 300€ le tirage / travail de conception graphique et fourniture de document d'exécution: 200€ le panneau

Action 14

Animer, sensibiliser autour de la charte

Intérêts et Enjeux

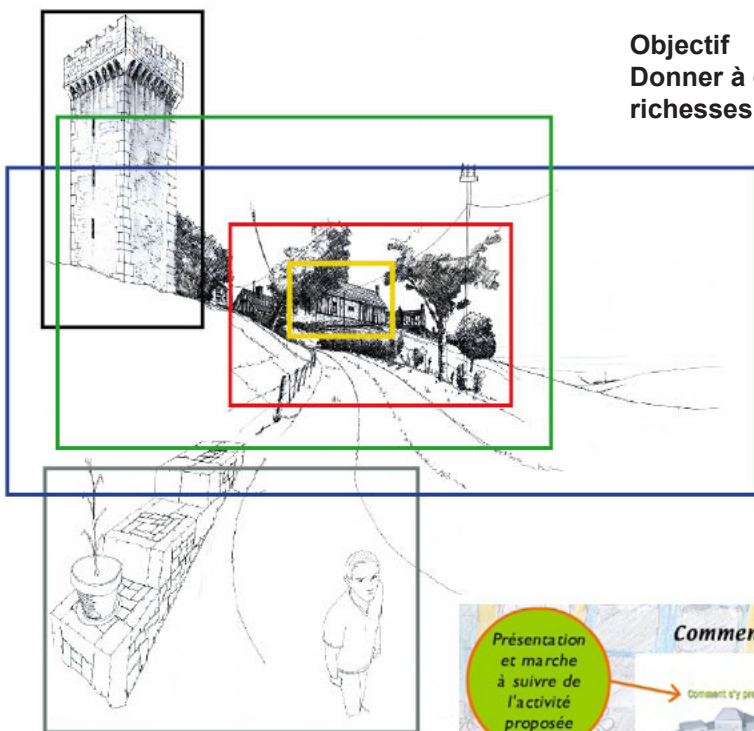
La charte paysagère est l'occasion, à l'aide du diagnostic et des enjeux, de faire émerger les valeurs sur lesquelles vont s'appuyer le projet de territoire:

- 1/ les richesses construites
- 2/ la mosaïque des terroirs
- 3/ les ressources naturelles et la biodiversité

Partager, sensibiliser les habitants et les élus locaux à ces thématiques relatives au paysage et au patrimoine construit constitue un enjeu fort de communication.

Objectif

Donner à comprendre et sensibiliser différents publics aux richesses du Pays



source: CAUE 76



Fiche pratique éditée par le CAUE de La Réunion

Moyens

Proposer des initiations à la lecture du paysage et du patrimoine bâti remarquable ou modeste

Sensibiliser les habitants du pays notamment en travaillant à partir de ce qui existe déjà dans le Pays et en proposant :

- des animations pour les enfants dans les écoles et les centres de loisirs à l'aide d'un animateur compétent et des malette pédagogiques adaptées en partenariat avec les missions et actions du CAUE et autres associations sur ces champs-là;
- des soirées thématiques en partenariat avec le CAUE à destination du grand public;
- des visites et des balades thématiques: étendre les randonnées hebdomadaires existantes de la communauté de communes du Haut-Cabardès aux autres communautés de communes; mettre en scène les balades (Land Art, ex: sentier de Mayronnes dans les Corbières)

Cibles: l'ensemble des habitants et le jeune public

Plan médias: relations presse / achat d'espaces publicitaires



Partenaires envisagés

pilotage: Pays Carcassonnais

Partenaires techniques

CAUE11

CRDP

Inspection de l'éducation nationale

Associations d'éducation à l'environnement, au paysage, au cadre de vie

Adhérents du Pays Carcassonnais

Partenaires financiers

DREAL

CG11

Région L-R

DRAC

Europe

budget

Animation

Supports pédagogiques

Communication

Actions à mettre en place		Priorité		
		Court terme	Moyen terme	Long terme
actions de coordination	1- Mettre en place une commission à l'échelle du pays d'urbanisme et de gestion de l'espace	■		
	2- Créer et animer un centre de ressources sur le patrimoine bâti et naturel du Pays	■		
	3- Organiser des visites (annuelles) autour des opérations de mise en valeur du patrimoine bâti et naturel du pays carcassonnais			■
	4- Adhérer à la charte de Fontevraud, levier pour la mise en réseau et valorisation des terroirs viticoles à identité forte			■
	5- Gérer les espaces verts de façon durable en participant à l'opération «Objectif Zéro Pesticide dans nos villes et nos villages»			■
actions opérationnelles	6- Mettre en place une opération exemplaire de valorisation de jardins d'une commune à partir du dispositif « Petits bouts de jardins dans la ville»			■
	7- Accompagner une démarche de projet urbain pour initier une extension urbaine exemplaire		■	
	8- « Toiletter », Requalifier les zones d'activités et de commerces: caractériser et raccommoder les secteurs spécialisés		■	
	9- Réaliser un équipement public intégrant la production d'énergies alternatives au profit de la collectivité			■
	10- Accompagner un programme de réhabilitation de cave(s) coopérative(s) emblématique(s)			■
	11- Valoriser le territoire aux abords du Canal du Midi et de l'écluse de Fonfile			■
actions de communication	12- Editer la charte		■	
	13- Exposer la charte		■	
	14- Animer autour de la charte	■		